

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR DU 21 JANVIER 2025

FFCO - 15 passage des Mauvins - 75019 PARIS

Membres présents (17)

Jean-Philippe STEFANINI (Président), Marie BARRIERE, Rémi BAUDOT (arrivée à 20h40, départ à 23h20), Valérie BERGER-CAPBERN, Dominique BRET (Secrétaire Générale), Chantal BURBAUD, Benjamin CLEMENT-AGONI (Trésorier), Pierre DELENNE, Céline DODIN, Rémi DUBOIS, Vincent FREY, André HERMET, Joël LE COZ, Sylvie MARCHESIN, Joël POULAIN (arrivée à 20h50), Patrick ROBIN, Alix VILLAR.

Membres excusés / absents (2)

Lucas BASSET (pouvoir à Alix VILLAR), Sylvine BROUTE.

Membre de droit

Marie-Violaine PALCAU (DTN).

Président de séance : Jean-Philippe STEFANINI - Secrétaire de séance : Dominique BRET.

Réunion tenue en visioconférence ; Début de la réunion à 20h35, quorum atteint de 16 voix sur 19.

Après avoir présenté ses meilleurs vœux pour 2025 aux membres du Comité directeur, le Président rappelle les règles de fonctionnement de cette instance, en charge de la politique fédérale, les décisions prises collectivement devant être défendues par l'ensemble des membres. Il rappelle qu'à l'issue des débats confidentiels, un compte-rendu est établi qui fait apparaître les prises de position individuelles si nécessaire, les votes n'étant pas nominatifs. Le premier jet de celui-ci est rédigé par la Secrétaire générale, avec l'aide du Secrétaire général-adjoint, dans la semaine suivant la tenue du CD, relu par le Bureau directeur avant diffusion pour vote préliminaire. Si le résultat du vote valide le CR, celui-ci est mis en ligne comme projet. Le vote définitif intervient lors de la session suivante du Comité directeur.

1. Validation des comptes rendus du Comité directeur des 24 novembre, 9 et 14 décembre 2024

Les comptes-rendus du Comité directeur du 24 novembre et du 9 décembre 2024 sont adoptés à l'unanimité des votants (anciens élus présents).

Le compte-rendu du Comité directeur du 14 décembre 2024 est validé, après échanges, avec 2 abstentions.

2. Rémunération du Président

Un point dans le code du sport indique que le Comité directeur doit, dans les 2 mois suivant sa mise en place, se prononcer sur le principe de la rémunération du Président de la Fédération.

Le Comité directeur adopte l'absence de rémunération du Président avec 1 abstention. Il est noté qu'en cas de besoin, le remplacement du matériel informatique sera pris en charge par la Fédération.

3. Pratiques Sportives

• Calendrier

Benjamin CLEMENT-AGONI rappelle les modalités de fonctionnement des votes pour établir le calendrier fédéral. Il précise la différence entre la CO pédestre dont le calendrier est élaboré à N-2 et les autres disciplines dont le calendrier est défini à N-1. Il indique que les dossiers arrivent au secrétariat fédéral (date limite le 1^{er} juin même si l'appel est prolongé en raison d'absence de candidatures) pour instruction administrative (complétude du dossier, arrangement en cas de doublon...) et est publié sur le site fédéral.

Pour la CO pédestre, les dossiers sont présentés en Comité directeur pour validation en 2 temps : retenu sous réserve d'expertise favorable ce qui conduit à la nomination d'un Délégué National qui va vérifier la recevabilité (infrastructures, terrain, partenariat avec les collectivités) et établit un rapport ; à la suite du retour du DN, un 2^{ème} vote est fait en Comité directeur pour approbation définitive.

Pour les autres disciplines, les dossiers sont transmis aux sous-commissions respectives pour instruction puis présentés en Comité directeur pour approbation définitive.

Un point calendrier est donc fait à chaque Comité directeur.



Il rappelle qu'il n'y a des dates imposées que pour les championnats de France, que la contrainte pour les Nationales est de 2 semaines d'intervalle minimum avec un championnat de France, qu'aucune course nationale ne devrait être programmée le week-end de l'Assemblée Générale, que le week-end de Pentecôte est préservé pour O'Bivwak.

Il est évoqué la possibilité d'un dépôt des dossiers CO à VTT et CO à Ski à N-2 après accord de la sous-commission concernée. Ceci implique des modifications dans le Règlement des Compétitions mais l'harmonisation permettrait que les dates des compétitions CO à VTT ne dépendent pas des créneaux déjà pris par la CO pédestre.

Par ailleurs, la question d'un report de la date de l'AG de la Fédération à début avril sera étudiée.

• Calendrier 2026 CO pédestre

- CF Relais-Sprint, CF MD, CFC du 1^{er} au 3 mai par le CO Mulhouse (6803), les contraintes territoriales amenant à décaler les dates initialement prévues (14, 16 et 17 mai) : validé avec 2 voix contre (Vincent FREY ne prend pas part au vote).

Il est remarqué que la Tiomila (grand relais suédois auquel participent de nombreux athlètes de haut-niveau) aura lieu les 2 et 3 mai, soit aux mêmes dates que celles proposées par le club 6803. Aussi, il sera demandé au club d'étudier la possibilité de décaler d'une semaine l'organisation de ces courses, soit les 8, 9 et 10 mai.

- CNE : dossier du NOSE (24 au 26 octobre ; sprint à Saint-Etienne, CNE et CF Nuit au Bessat) en cours de finalisation ; un vote électronique sera programmé dès réception du dossier.

- Nationales Sud-Est : dates à préciser, probablement 3 et 4 octobre avec un sprint le samedi et une LD le dimanche.

Benjamin CLEMENT-AGONI indique que l'inscription de courses WRE se fait soit sur demande des organisateurs, soit de la DTN. A ce jour, les organisateurs du CF LD ont demandé un WRE pour cette course. Du côté de la DTN, il y a le souhait d'y inscrire le CF Sprint et une consultation de l'entraîneur national par rapport au CF MD (en même temps que Tiomila) et pour les autres courses nationales.

Le vote se fera ultérieurement.

• Calendrier CO VTT

Deux dossiers ont été reçus non soumis au vote, la précédente sous-commission CO à VTT souhaitant qu'il n'y ait pas d'attribution tant que l'appel à candidatures n'a pas été lancé.

4. Composition des Commissions

Le Président rappelle le fonctionnement et les missions des commissions. Il s'agit d'instances consultatives animées par un membre du Comité directeur auxquelles doivent être invités, systématiquement, le Président, la Secrétaire générale et la DTN. L'animateur de commission a pour rôle d'établir le calendrier des réunions, de définir et envoyer l'ordre du jour, d'établir le compte-rendu, de présenter les propositions de la commission au Comité directeur.

Un canal Teams est ouvert à tous les membres de la commission.

Deux types de commissions sont à mettre en place : les commissions statutaires et les commissions fédérales.

Les responsables de chaque commission sont choisis.

• Commissions statutaires

- Formation : Dominique BRET

- Juges Arbitres : Pierre DELENNE

Restent à instaurer : la commission de Surveillance des Opérations Electorales avec une personne choisie par chaque zone ; la commission Médicale et le Conseil National de l'Ethique.

• Commissions fédérales

- Communication : Vincent FREY

- Développement Durable : Patrick CAPBERN

- Développement Territorial : Valérie BERGER-CAPBERN en relation avec Joël LE COZ

- Equipements : Pierre DELENNE

- Finances : Benjamin CLEMENT-AGONI

- Haut Niveau : Céline DODIN, en y incluant le club France : Joël POULAIN

- Jeunes : Valérie BERGER-CAPBERN

- Numérique : Rémi BAUDOT

- Partenariats : Joël LE COZ



- Pratiques Sportives : Jean-Philippe STEFANINI avec sous-commissions CO Pédestre : Jean-Philippe STEFANINI, CO à VTT : André HERMET, CO à Ski : Jean-Philippe STEFANINI, Classement : Jean-Philippe STEFANINI, Calendrier : Benjamin CLEMENT-AGONI et Sylvie MARCHESIN
- Projet Sportif Fédéral (PSF) : Valérie BERGER-CAPBERN
- WOC 2031 :

A ces commissions s'ajoutent les commissions mixtes dont les élus suivants se portent volontaires pour en faire partie : UNSS : Joël LE COZ et FFSU : Dominique BRET et Joël POULAIN.

Un appel à candidatures aux licenciés va être lancé via une LOL pour les compléter.

La composition définitive des commissions sera arrêtée lors du prochain Comité directeur le 26 février.

5. Préparation de l'Assemblée Générale

Une Assemblée Générale Extraordinaire est à prévoir :

- pour les élections sur les sièges vacants Dames avec vote électronique : représentante des Entraîneurs (pas de candidate) ; Comité directeur (date limite de dépôt des candidatures : 31 janvier 2025).
- pour les modifications des statuts à envoyer avant le 22 février après approbation par le Comité directeur.

Ces changements sont induits par l'expérience de la première élection par tous les clubs :

- dépôt de pouvoir passant de 3 jours avant l'AG à 14 jours (délai trop court pour la mise en place du vote électronique) : unanimité,
- suppression de la possibilité pour un Président de donner un pouvoir à un autre Président (possibilité non-utilisée) : unanimité,
- adaptation de la durée du mandat du Conseil National de l'Éthique, de la commission de Surveillance des Opérations Electorales, des commissions Disciplinaires actuellement prévue jusqu'au 31 décembre de l'année de l'AG électorale au 30 juin de l'année suivant celle de l'AG électorale (en raison du décalage de l'AG électorale de mars à décembre, conduisant à ne plus avoir de commissions opérationnelles en début d'année suivant les élections) : unanimité.

La possibilité de tenir une Assemblée générale ordinaire après le 31 mars est aussi évoquée.

La DTN fera le point sur les obligations des Fédérations sportives agréées avec son correspondant au Ministère.

En ce qui concerne l'Assemblée générale ordinaire, les comptes-rendus des commissions sont attendus pour le 31 janvier.

6. Calendrier des réunions du Comité directeur

Les dates retenues pour le premier semestre sont : 26 février en visio ; 21 mars en présentiel et distanciel ; 24 mai en présentiel.

7. Communication

• Retransmissions TV

Le Président rappelle qu'au cours de l'Olympiade 2021-2024, la Fédération a couvert 2 types d'évènements :

- Certaines courses internationales en achetant les droits auprès de l'IOF (par exemple, en 2024, la Coupe d'Europe, la 4^{ème} manche de la Coupe du Monde en Finlande pour un montant de 8 000€). La commission Communication a fait le constat que la diffusion des derniers évènements, en forêt, ne répondait pas à nos objectifs car il n'y avait pas d'images d'athlètes français. De plus, Robin DEVRIEUX et sa société Outdoor Sports Média ne souhaitent plus acheter les droits, le modèle économique n'étant pas satisfaisant. De ce fait, la Fédération fait le choix de ne pas investir dans ces diffusions.
- Un à deux évènements nationaux par an, en retenant plutôt les relais plus faciles à comprendre (le premier arrivé étant celui qui gagne) pour un coût d'environ 17 000€ TTC par évènement avec demande de subvention ANS d'aide à la diffusion.

L'enquête sur la perception de la diffusion TV auprès des licenciés montre une demande pour ce type de retransmission.

En l'absence de subvention ANS, il est impossible pour la Fédération de maintenir la diffusion de 2 évènements sauf si les organisateurs intéressés (le CFC et le CF Sprint - le CNE n'étant pas assurément envisageable pour des problèmes de couverture réseau - pour 2025) participent, en recherchant des partenaires locaux, à environ la moitié du coût pour diffusion via TV8 MontBlanc et Outdoor Sports Média.

Le Comité directeur valide à l'unanimité (Marie BARRIERE et Dominique BRET ne prennent pas part au vote).



8. Numérique

• Site internet

Valérie BERGER-CAPBERN fait le point.

En ce qui concerne le site vitrine, le cahier des charges est en cours de conception à partir de l'analyse du travail réalisé par Sevanova. Au niveau du site métiers, le cahier des charges finalisé (190 pages comprenant de nombreuses fonctionnalités pour les clubs, qui nécessiteront du paramétrage pour les activer) est en cours de pré-analyse par Exalto, société retenue au regard de son expérience dans le monde sportif, afin d'ajuster le coût annoncé (100 000€ + 40 000€ par an) au regard des spécificités de la Course d'Orientation. Ce travail est prévu sur 2 mois pour un montant de 5 000€.

9. Relations institutionnelles

• ONF

Le Président fait un point sur l'état d'avancement de ce dossier.

Il signale qu'il n'y a pas de contact avec l'ONF depuis la dernière réunion. Il précise qu'il a relancé le CNOSF suite à la réponse écrite faite par le Ministre de l'Agriculture à la question posée par le sénateur SAVIN : établissement d'une convention définissant les règles générales avec un accès gratuit à la forêt mais des frais de dossier.

Une réunion de la commission des Sports de Nature du CNOSF est prévue le 4 février prochain.

10. Relations partenariales

• MAIF

Le Président indique qu'il a rencontré, avec Patrick CAPBERN responsable de la commission Développement Durable, la MAIF. Le partenariat est reconduit pour une durée de 2 ans pour un montant de 12 000€ par an. Le programme reste à définir, certaines actions étant à modifier soit parce qu'elles sont déjà lancées (comme le co-voiturage), soit parce qu'ayant peu de résultats (comme les vidéos). La priorité est mise sur le CFC, O'Bivwak et le CNE pour un partage à hauteur de 50 % : unanimité (Marie BARRIERE et Dominique BRET ne prennent pas part au vote).

11. Finances

Le Président fait part de ses inquiétudes quant au budget du Sport présenté au Sénat avec une réduction de 30 %.

Il demande l'avis du Comité directeur pour signer la Tribune de l'ANDES et communiquer sur les Réseaux Sociaux (carton rouge). Le Comité directeur donne son accord avec 2 abstentions.

Valérie BERGER-CAPBERN présente la première estimation du compte de résultat 2024.

La Fédération devrait dégager un petit bénéfice de l'ordre de 20 000 €. Le document est sur teams avec les explications des écarts principaux, non présenté en séance faute de temps.

12. Questions diverses

- Le Président signale qu'il a rencontré, avec Marie-Violaine PALCAU et Dominique BRET, le Général Paul SANZEY, commandant du CNSD. La réunion a permis d'aborder les collaborations à envisager quant à la formation des moniteurs sportifs de l'Armée, de se réjouir des très bons résultats de l'équipe de France militaire et des relations très positives entre équipes de France.
- Le Président informe le Comité directeur de la représentation de la Fédération à certaines Assemblées Générales des Ligues.
- L'IOF a répondu qu'elle n'avait pas d'information sur le process de désignation des disciplines additionnelles pour les JOP d'Hiver 2030 mais qu'elle était candidate pour la CO à Ski.
- Le Président informe du taux de participation des clubs aux élections (environ 60 %). Le Ministère souhaitant augmenter la participation de ces structures, un questionnaire sera envoyé aux clubs n'ayant pas voté pour connaître les raisons de leur non-participation.
- Marie-Violaine PALCAU informe le Comité directeur des membres participant à l'encadrement du Haut Niveau. Le Comité directeur approuve, à l'unanimité, la gratuité de la licence pour les bénévoles.
- Le projet fédéral de l'olympiade 2025-2028 va être élaboré au cours du premier semestre en s'appuyant sur le bilan du projet précédent réalisé en juin 2024 et sur le travail des nouvelles commissions. Il sera finalisé lors du Comité directeur du 24 mai 2025.

Fin du Comité directeur à 23h40.

